

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 414

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup et Mme Genevard

ARTICLE 14

À l'alinéa 24, supprimer les mots :

« ou ne vise pas à améliorer la connaissance de la biologie humaine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas de nécessité de modifier pour la 4^{ème} fois en 10 ans la recherche sur l'embryon humain et les cellules souches embryonnaires humaines.

Cet ajout effectué en 2^{ème} lecture au Sénat consiste à rendre possible la recherche fondamentale sur l'embryon humain et ses cellules souches pour la pure connaissance, sans finalité thérapeutique, et donc à priver l'embryon humain de la protection adéquate exigée par la convention d'Oviedo.

Il faut préciser que l'embryologie se passe de l'embryon humain depuis de nombreuses années, et que notre connaissance du développement embryonnaire a été acquise grâce à la recherche sur l'embryon animal. John Gurdon, prix Nobel de physiologie et de médecine 2012, leader en embryologie développementale, a fait tous ses travaux sur des embryons d'amphibiens.